



3075, Nicolas-Perrot
Bureau 204
Bécancour, Qc
G9H 3C1
Tél. 819-294-2999

Les cendres chaudes... attention!

Sensibilisation aux risques d'incendies

Bécancour, le 1er décembre 2021, - Selon le ministère de la Sécurité publique, plusieurs incendies de bâtiments sont causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Pour la Régie, des cendres chaudes mal disposées, peuvent causer de fâcheuses situations dans le cadre des activités de collecte. Face à ce constat, nous tenons à sensibiliser la population aux bonnes pratiques :

- Dans un premier temps, sachez que les cendres doivent être entreposées à l'extérieur puisqu'elles dégagent du monoxyde de carbone. Elles doivent toujours être placées dans un contenant métallique à fond surélevé. Le contenant doit être muni d'un couvercle de métal de sorte à ce qu'il ne puisse pas être ouvert par le vent.
- Il est important de savoir qu'il ne faut jamais placer le contenant sur une surface combustible, même si celle-ci est enneigée.
- Placez le contenant à une distance minimale d'un (1) mètre de tout bâtiment, haie, clôture, abri d'auto, etc. puisque les cendres peuvent demeurer chaudes pendant une semaine. Pour cette raison, il est essentiel de les laisser refroidir pour au moins sept (7) jours. Après ce délai, il ne vous restera qu'à les mettre dans un sac d'ordures, à bien l'attacher et déposer le tout dans votre bac.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à contacter la Régie au 819 294-2999 ou à nous écrire à l'adresse suivante : info@rigidbny.com.

Cordialement,
Joanie Pépin
Coordonnatrice des programmes



RIGIDBNY

Régie intermunicipale
de gestion intégrée des déchets
Bécancour–Nicolet–Yamaska